

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2023-127

Réf : S.B

OBJET : Buffet Complément - Inauguration ESPACE SPORT ET NATURE

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par CONCEPT ACCUEIL Place Lapébie, 31 440 BOUTX LE MOURTIS,

Considérant la volonté d'organiser un buffet pour l'inauguration du 23 septembre 2023 de l'espace SPORT ET NATURE à Saint Ferréol.

DECIDE de signer l'offre proposée par CONCEPT ACCUEIL pour un montant global 545,45€ HT soit 600,00 € TTC correspondant au buffet inauguration base 20 personnes supplémentaires.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le

Le Président.
La Communauté de Communes
ACCUEIL HOSPIQUET
20 rue Jean moulin
REVEL
31250
LAURAGAIS REVEL et SOREZOS